

Brevet N° **84201** GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
 du 15 juin 1982
 Titre délivré : 20 JAN 1983



Monsieur le Ministre
 de l'Économie et des Classes Moyennes
 Service de la Propriété Intellectuelle
 LUXEMBOURG

Demande de Brevet d'Invention

I. Requête

La société dite: SOTRALENTZ S.A., 24, rue du Professeur (1)
Froehlich, à 67 320 DRULINGEN, France, représentée par Monsieur
Jacques de Muyger, agissant en qualité de mandataire (2)

dépose(nt) ce quinze juin 1900 quatre-vingt-deux (3)
 à 15 heures, au Ministère de l'Économie et des Classes Moyennes, à Luxembourg :

1. la présente requête pour l'obtention d'un brevet d'invention concernant :
"Caveau monobloc préfabriqué en matière synthétique". (4)

2. la délégation de pouvoir, datée de _____ le _____
 3. la description en langue française de l'invention en deux exemplaires;
 4. 2 planches de dessin, en deux exemplaires;
 5. la quittance des taxes versées au Bureau de l'Enregistrement à Luxembourg,
 le 15 juin 1982

déclare(nt) en assumant la responsabilité de cette déclaration, que l'(es) inventeur(s) est (sont) :
1.- Benoît CHEVAL, 17, rue des Jardins, à 67 320 DRULINGEN, France (5)
2.- Yves WALTER, Rue d'Ottwiller, à 67 320 DRULINGEN, France

revendique(nt) pour la susdite demande de brevet la priorité d'une (des) demande(s) de
 (6) brevet déposée(s) en (7) France
 le 16 juin 1981 (No. 81/11984) (8)

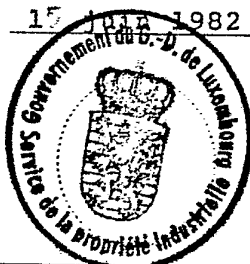
au nom de la déposante (9)
domicile
élit(élisent) pour lui (elle) et, si désigné, pour son mandataire, à Luxembourg
35, bld. Royal (10)

sollicite(nt) la délivrance d'un brevet d'invention pour l'objet décrit et représenté dans les
 annexes susmentionnées, — avec ajournement de cette délivrance à // mois. (11)
 Le mandataire

II. Procès-verbal de Dépôt

La susdite demande de brevet d'invention a été déposée au Ministère de l'Économie et des
 Classes Moyennes, Service de la Propriété Intellectuelle à Luxembourg, en date du :

à 15 heures



Pr. le Ministre
 de l'Économie et des Classes Moyennes,
 p. d.

REVENDEICATION DE LA PRIORITE

de la demande de brevet / *du modèle / d'utilité /*

En FRANCE

Du 16 juin 1981



Mémoire Descriptif

déposé à l'appui d'une demande de

BREVET D'INVENTION

au

Luxembourg

au nom de : SOTRALENTZ S.A.

pour : "Caveau monobloc préfabriqué en matière synthétique".

h

La présente invention a pour objet à titre de produit industriel nouveau un caveau monobloc préfabriqué du type se composant essentiellement d'un volume sensiblement parallélépipédique muni d'au moins une ouverture d'accès supérieure ou latérale.

5 Des caveaux du type ci-dessus sont en eux-mêmes bien connus et utilisés à grande échelle.

Une première famille réside dans des caveaux réalisés en béton, soit en plusieurs éléments assemblés sur place, soit sous la forme d'ensembles monobloc.

10 Les avantages sont principalement leur faible prix de revient, du fait de l'utilisation d'un matériau très classique, et l'obtention d'un produit fini ayant une excellente résistance mécanique.

15 Les inconvénients sont de deux ordres, respectivement leur poids, ce qui est un obstacle au niveau du transport et de la manutention, et le manque d'étanchéité, ce qui est propre à toute construction en béton.

Selon une variante ces caveaux en béton peuvent être coulés sur place.

20 Une seconde famille consiste à réaliser des caveaux du type précité en polyester renforcé par de la fibre de verre.

Les avantages d'étanchéité et de légèreté sont par contre fortement contrebalancés du fait du coût très élevé de fabrication, des caveaux de cette seconde famille.

25 D'autre part ces structures ne résistent pas suffisamment aux contraintes mécaniques qui sont de deux origines :

- mouvements du terrain,
- poids du monument funéraire disposé en surface.

30 Pour cette raison il est alors nécessaire très fréquemment de doubler ce caveau extérieurement par des parois en béton.

L'invention se propose de remédier à ces divers inconvénients en procurant un caveau qui ait les qualités suivantes :

- 35
- faible prix de revient,
 - bonne résistance mécanique,
 - facilité de transport et de manutention,
 - excellente étanchéité.

40 Ce résultat est obtenu conformément à l'invention avec un caveau monobloc préfabriqué du type se composant essen-

5

tiellement d'un volume sensiblement parallélépipédique muni d'au moins une ouverture d'accès supérieure ou latérale, caractérisé en ce qu'il est réalisé en matière synthétique par un procédé d'extrusion-soufflage.

5 Très avantageusement il sera réalisé en polyéthylène haute densité.

Selon un procédé préféré de mise en oeuvre, au moins les parois longitudinales du volume du caveau comporteront chacune extérieurement une pluralité de tubes solidarisés dudit
10 volume.

Ces tubes remplissent en fait trois fonctions :

- ils s'opposent de par leur rigidité au fléchissement de la paroi sous l'effet de la poussée du terrain ;
- ils peuvent être remplis de béton ce qui permet
15 d'ancrer le caveau au sol sur une chape préalablement coulée, ceci évite la remontée de l'ensemble en cas de terrains mal drainés ;

- ils supportent directement le poids du monument.

On comprendra mieux l'invention à l'aide de la
20 description ci-après d'un mode de réalisation donné à titre d'exemple non limitatif, en référence aux dessins annexés dans lesquels :

- la figure 1 est une vue en élévation latérale d'un caveau conforme à l'invention supportant un monument funéraire ;
25 - la figure 2 est une vue de face en coupe partielle ;
- la figure 3 est une vue de dessus du caveau sans le monument ;
- la figure 4 est une variante d'exécution de la
30 figure 3 ;
- la figure 5 est une vue en perspective d'un caveau conforme à l'invention tel que commercialisé.

Le caveau comporte essentiellement un volume parallélépipédique (1) à l'intérieur seront disposés les cercueils
35 successivement l'un au dessus de l'autre.

Le volume (1) est muni d'une ouverture d'accès (2) représentée ici sur la face supérieure du caveau. Toutefois cette ouverture peut être latérale, ce qui est exigé dans certaines régions soit pour des exigences de terrain, soit pour éviter
40 de devoir déplacer le monument.

Le caveau comporte bien entendu un couvercle (3) qui s'adapte à cette ouverture et qui en est solidarisé par tout moyen adéquat, par exemple par encliquetage, emboîtement ou coulissement. Ce couvercle peut être aussi tout simplement posé sur le caveau.

Selon des plans horizontaux on ménage sur ce volume (1) des rainures (4) faisant saillie vers l'intérieur et sur lesquelles prendront appui les séparations (5) entre les différentes cases. Les cercueils reposent sur ces séparations, ou directement sur le fond du volume (1) pour le premier en date.

Ces rainures (4) peuvent en outre servir de support à un renfort métallique interne sous forme d'une ceinture (6), qui peut être utile dans des régions où le travail du terrain est important.

Conformément à une caractéristique essentielle de l'invention, le volume (1) est muni au moins sur ses parois longitudinales d'une pluralité de tubes verticaux (7). Ces tubes peuvent être en nombre indéterminé et éventuellement être également disposés sur les parois frontales.

Dans la variante de la figure 3, les tubes (7) sont de simples tubes de PVC rapportés sur le volume (1).

Dans la variante de la figure 4, les tubes (7') sont coulissés dans un logement venu de matière avec le corps du caveau. L'ensemble est donc réalisé en une seule opération d'extrusion-soufflage.


Selon une autre variante, les tubes eux-mêmes peuvent être venus de matière avec le corps du caveau.

Lors de la pose du caveau conforme à l'invention, on pourra avantageusement réaliser tout d'abord une chape de béton au fond de la fosse.

Puis on dispose un fer à béton qui traverse chacun des tubes (7,7') et on remplit ceux-ci de béton. On réalise ainsi un ancrage parfait du caveau au sol.

Le monument (8), comme représenté aux figures 1 et 2, repose de préférence sur un cadre en béton coulé au dessus du caveau et solidarisé avec les tubes ou repose directement sur la face supérieure des tubes (7,7').

REVENDICATIONS

1. Caveau monobloc préfabriqué du type se composant essentiellement d'un volume sensiblement parallélépipédique muni d'au moins une ouverture d'accès, supérieure ou latérale, caractérisé en ce qu'il est réalisé en matière synthétique par un procédé d'extrusion-soufflage.
5
 2. Caveau selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il est réalisé en polyéthylène haute densité.
 3. Caveau selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que le volume (1) du caveau comporte dans des plans horizontaux des rainures (4) faisant saillie vers l'intérieur du volume et sur lesquelles reposent les séparations (5) entre les cases dudit volume.
10
 4. Caveau selon la revendication 3, caractérisé en ce que les rainures (4) servent de support à une ceinture (6) intérieure de renfort métallique.
15
 5. Caveau selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce qu'il comporte au moins sur ses parois longitudinales une pluralité de tubes verticaux (7).
 6. Caveau selon la revendication 5, caractérisé en ce que les tubes (7) sont rapportés sur le volume (1).
20
 7. Caveau selon la revendication 6, caractérisé en ce que les tubes (7) sont en PVC.
 8. Caveau selon la revendication 5, caractérisé en ce que les tubes (7') sont venus de matière avec le volume (1).
- 

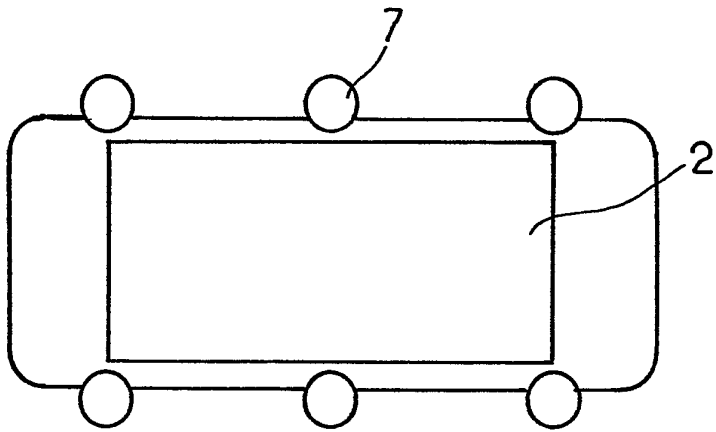
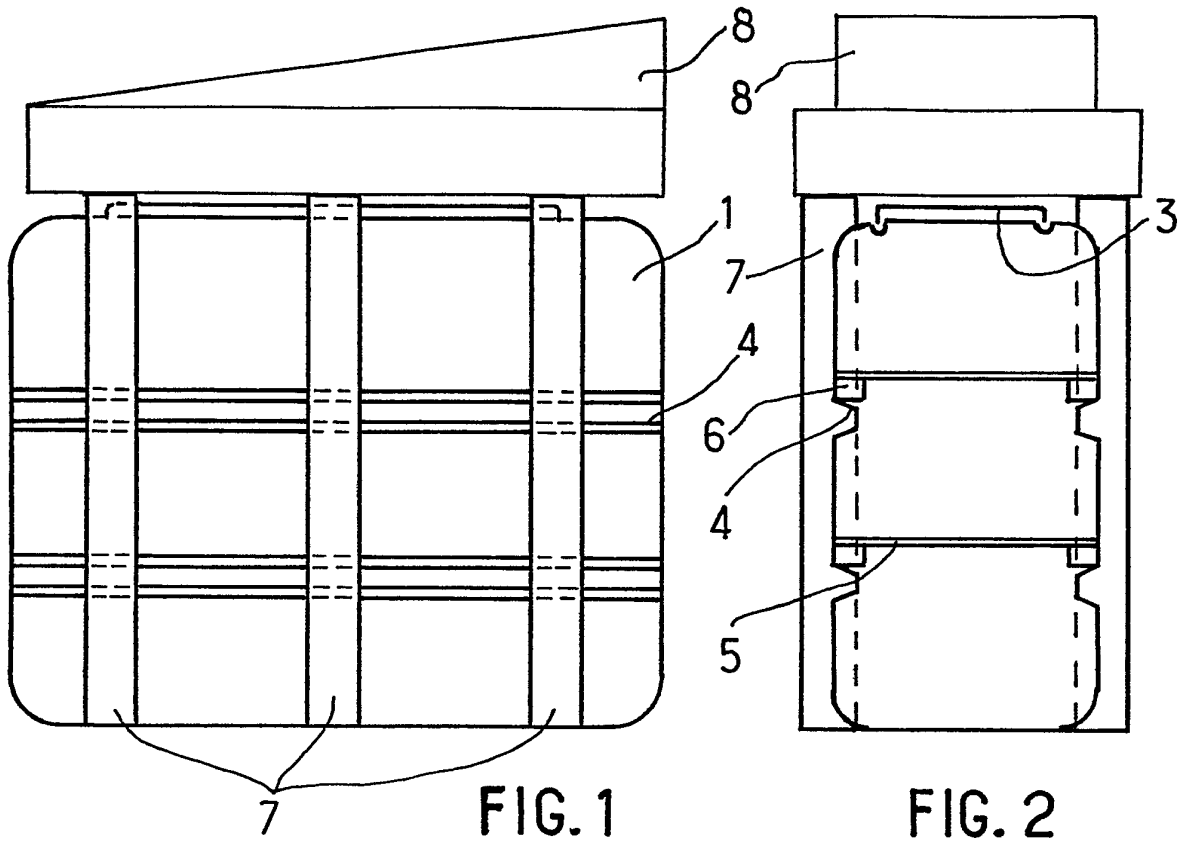


FIG. 3

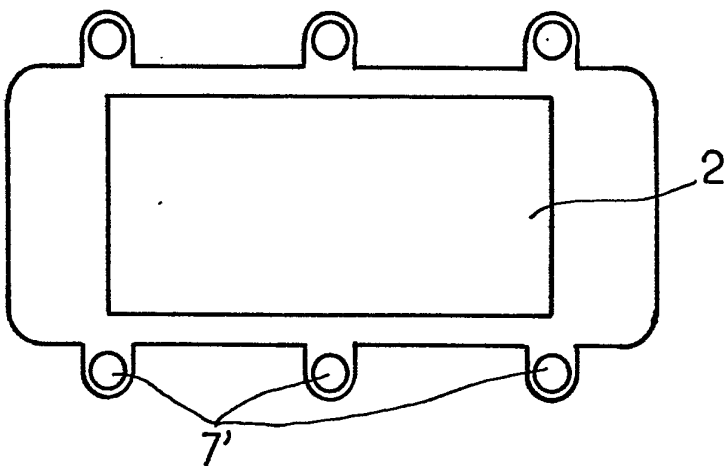


FIG. 4

FIG. 5

